

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LA RECONFIGURATION DE LA GARE ROUTIERE DE MASSY-ATLANTIS AVEC L'ETAT, LA REGION ILE-DE-FRANCE, ILE-DE-FRANCE MOBILITES ET LA SEM PARIS SUD AMENAGEMENT

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	64
Présents et représentés	:	69
Votants	:	69

Le mercredi 9 octobre 2019, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le jeudi 3 octobre 2019, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Hervé	LEFORT	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas

Délibération n° 2019-266

Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
Madame Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Mme. Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Madame Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Vincent	HULIN	Commune de Verrières-le-buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust

M. Patrice

GILBON

Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS

Mme. Michèle DESCAMPS donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA

M. Babacar FALL donne pouvoir à M. Paul LORIDANT

Monsieur Jérémy MARTIN donne pouvoir à Mme. Sandrine GELOT

M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD

DELEGUES ABSENTS

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme. Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre OLLIER

Objet : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LA RECONFIGURATION DE LA GARE ROUTIERE DE MASSY-ATLANTIS AVEC L'ETAT, LA REGION ILE-DE-FRANCE, ILE-DE-FRANCE MOBILITES ET LA SEM PARIS SUD AMENAGEMENT

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Francisque VIGOUROUX.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des transports ;

VU le Code de l'environnement ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU la loi n°85-704 modifiée du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

VU le décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013 approuvant le schéma directeur de la Région d'Ile-de-France ;

VU le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;

VU l'article 3 de la délibération n°CR 09-15 du Conseil régional d'Ile-de-France du 12 février 2015 adoptant le projet de Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 ;

VU la délibération n°CR 53-15 du Conseil régional d'Ile-de-France du 18 juin 2015 approuvant le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 signé le 9 juillet 2015, révisé par avenant portant notamment sur le volet mobilité multimodale approuvé par délibération du Conseil régional d'Ile-de-France n°CR 123-16 du 15 décembre 2016 ;

VU la délibération n°CR 01-16 du Conseil régional d'Ile-de-France du 21 janvier 2016 portant prorogation de son Règlement budgétaire et financier ;

VU le traité de concession, et ses avenants, concédant l'aménagement et l'équipement de la ZAC CARNOT – GARE TGV à la SEM Paris Sud Aménagement, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 9 février 1995 (réitération des délibérations du Conseil municipal du 6 septembre 1989 et du 25 juin 1992), selon les stipulations d'une concession d'aménagement répondant aux conditions définies aux articles L. 300-4 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

VU les statuts de la Communauté Paris-Saclay en vigueur ;

VU la délibération n°2018-150 du Conseil communautaire du 27 juin 2018 portant autorisation au Président de signer la convention pour la réalisation et le financement de l'extension de la gare routière Massy-Atlantis avec la commune de Massy et Paris-Sud-Aménagement ;

Délibération n° 2019-266

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération Paris-Saclay est compétente en matière d'organisation de la mobilité, au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des transports, notamment en tant que maître d'ouvrage et gestionnaire des gares routières de Massy ;

CONSIDERANT que la modernisation de la gare routière de Massy-Atlantis est une priorité de la Communauté Paris-Saclay, pour contribuer à améliorer les conditions de desserte en transport en commun du territoire et la sécurité des usagers du Pôle d'échange multimodal de Massy, en concertation avec Ile-de-France Mobilités et les transporteurs présents ;

CONSIDERANT la possibilité offerte par l'application de l'article L.311-4 du Code de l'urbanisme de mettre à la charge d'une ZAC une partie d'un équipement public et de transférer sa maîtrise d'ouvrage à l'aménageur ;

CONSIDERANT les termes de l'article R.311-7 du Code de l'urbanisme qui dispose que, lorsque le programme des équipements publics de la ZAC comporte des équipements dont la maîtrise d'ouvrage et le financement incombent normalement à d'autres collectivités, le dossier doit comprendre les pièces faisant état de l'accord de ces personnes publiques sur le principe de la réalisation de ces équipements, les modalités de leur incorporation dans leur patrimoine et, le cas échéant, sur leur participation au financement ;

CONSIDERANT la convention tripartite du 12 juillet 2018, entre la Communauté Paris-Saclay, la commune de Massy et la SEM Paris Sud Aménagement, définissant les modalités urbaines, techniques, juridiques et financières adaptées à la réalisation dans les meilleurs délais de ce projet de mise à niveau de la gare routière Massy-Atlantis ;

CONSIDERANT le projet de convention financière à l'initiative de la Région Ile-de-France et mis au point avec l'ensemble des parties ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°7 « Mobilités, Bâtiments, Voirie, Collecte et traitement des déchets » du 16 septembre 2019 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. APPROUVE la convention de cofinancement pour la reconfiguration de la gare-routière Massy-Atlantis avec l'Etat, la Région et la SEM Paris-Sud Aménagement ;
2. AUTORISE le Président à signer la convention et tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le mercredi 9 octobre 2019
Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



Délibération n° 2019-266

ADOPTÉE par (69 VOIX)

69 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, M. Téli-Justin GNADRE, Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, M. Paul LORIDANT, M. Hervé LEFORT, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN , Monsieur Jérémy MARTIN, Mme. Florence LORTON, Madame Catherine GAILLARD, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER , Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICHARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Madame Dominique LEGOFF, M. Gérard DOSSMANN, Monsieur Vincent HULIN, M. Dominique FONTENAILLE , M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20191009-lmc126917-DE-1-1

Date AR Préfecture :

16/10/19

- Affichée / Publiée le 16/10/2019

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Délibération n° 2019-266

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.